

2021_CT2_001

OBJET : Institution - Election d'un Vice-président

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BIANCO Kayané - DI CARO Sylvaine – GRANIER Hervé – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 11 Février 2021

01_01

■ Election d'un nouveau Vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n° 2020_CT2_023 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 juillet 2020, et, conformément à l'article L5218-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des Vice-présidents.

Monsieur Arnaud MERCIER faisait parti des 15 Vice-présidents élus au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, mais suite à son élection au Bureau de la Métropole le 17 décembre 2020, il a donné sa démission de son poste de Vice-président du Territoire, il est donc nécessaire de le remplacer.

Il est exposé qu'en vertu des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

A cette fin, il convient de procéder à l'élection d'un Vice-président.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L5211-2, L5218-6 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2020_CT2_023 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 juillet 2020, relative à l'élection des Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FPBA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est décidé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président du Conseil de Territoire au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

OBJET : Institution - Election d'un Vice-président

Le Conseil de Territoire est appelé à procéder à la désignation d'un Vice-président ; le Conseil de Territoire a élu, suivant les résultats collationnés, ci-après intégralement retranscrits.

Scrutin unique

A déclaré candidature :

- Frédéric GUINIERI

Inscrits	58
Votants	51
Blancs et nuls	1
Suffrages exprimés	50

A obtenu au premier tour :

- Frédéric GUINIERI : 50 voix

Monsieur Frédéric GUINIERI est proclamé élu en qualité de Vice-président.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 FEV. 2021**